



Déclaration à la CLIS du 30 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette année, notre association fête ses 15 ans.

Je vous rassure, je n'ai pas l'intention de faire le panégyrique de 15 années d'actions multiformes, je vais simplement faire un rapide rappel des faits concernant l'incinérateur local pour souligner qu'il est important que chacun d'entre nous prenne et exerce pleinement ses responsabilités, à quelque niveau que ce soit.

Lorsque nous avons commencé notre action, en 1993, l'incinérateur local était mal conduit et TRONVILLE sinistrement connu pour ses fumées noires.

Nous avons donc commencé par demander des chiffres sur les rejets ... il n'y en avait pas ! Ce qui n'empêchait pas l'exploitant et les Pouvoirs Publics d'affirmer qu'il n'y avait aucun danger, qu'il ne s'agissait que de fumée.

Plus tard, après nous être sérieusement documenté sur l'incinération et ses dangers (tâche ardue car il n'y avait pas encore internet), nous avons eu la certitude que ces fumées noires n'étaient pas sans danger.

Plusieurs entretiens avec le préfet de l'époque, Madame HOREL, nous ont permis d'obtenir la mise en place de cette CLIS, la première en MEUSE à l'époque et lorsque nous y parlions de dioxines ... tout le monde nous regardait avec des yeux étonnés.

Après des années de luttes, il n'y a pas d'autre mot, nous avons enfin obtenu des chiffres officiels, chiffres résultants d'analyses qui confirmaient nos craintes car pour certains 140x supérieurs à l'arrêté d'origine.

Là encore, il nous aura fallu dépenser beaucoup d'énergie, propre celle-là, pour voir une première mise aux normes pour les rejets HCL, même si nous déplorons toujours d'avoir été obligés d'aller devant le Tribunal Administratif pour obtenir une condamnation du préfet de l'époque pour carence dans l'application de son arrêté et la mise en demeure à l'exploitant de se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral.

Ensuite, ce fût la mise aux normes dioxines. Là aussi trop tardive puisqu'à la limite de l'échéance prévue par la loi. Nous regrettons toujours le manque d'anticipation de cette échéance par l'exploitant actuel : vous deviez bien cela aux habitants pour compenser en partie les excès passés.

.../...

.../...

Aujourd'hui, tout est conforme, l'exploitant respecte bien les normes actuelles, les Pouvoirs Publics sont vigilants et les résultats des contrôles sont publics.

Je m'en réjouis !

Mais comment oublier les milliers de cancers et donc de morts dus à l'incinération, au cynisme de certains exploitants adeptes du « pas vu, pas pris », à la carence d'une bonne partie des Elus et de la quasi-totalité des Pouvoirs Publics de cette époque.

À ce jour, suite à la publication d'une étude de l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire), faite sur 4 départements, 16 incinérateurs et concernant 2,5 millions d'habitants, pour 135 000 cas de cancers analysés entre 1990 et 1999, il est admis « que le fait de vivre près d'un incinérateur pendant 10 à 25 ans entraîne un risque de cancer accru de 4%, 6% pour les femmes. Et plus loin, l'INVS précise que « la période d'observation de notre étude ne pourrait correspondre qu'au début de la période de sur incidence induite par l'exposition aux émissions d'incinérateurs ».

Cela confirme bien que des milliers de cancers, donc des milliers de morts, avec tous les drames humains que cela entraîne, auraient pu être évités.

De cela, je ne m'en réjouis pas !

Pour conclure, je vous invite à ne pas voir dans ce court rappel des faits quelconque vantardise sur nos actions menées ou leçon de morale.

Il s'agit juste pour nous de montrer que les actions d'associations comme la nôtre sont utiles, même si elles dérangent quelquefois, que chacun à son niveau doit exercer ses responsabilités sans jamais oublier les erreurs du passé.

L'incinération tue et tuera malheureusement encore.

Aujourd'hui, les normes sont respectées.

Toutefois, il sort environ 2 700 substances chimiques d'un incinérateur aux normes actuelles. Pour nous, seul le rejet zéro est acceptable, en particulier pour les dioxines, compte tenu du volume de déchets à traiter et l'existence de mécanismes de bio-concentration (pollution aggravée par son cheminement et sa concentration dans la chaîne alimentaire).

Le Président

Daniel LEROY

NB : je demande que cette déclaration soit jointe au compte-rendu de la séance.

ADECO
Association de Défense de l'Environnement du Centre Ornain
24 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
Tél : 03 29 78 13 22 Mél : adeco55@hotmail.fr